



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	24	2

Date d'affichage : 01/04/2021

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
01/04/2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire dans la salle des Fêtes d'ETAIN, rue du Marché, après convocation légale faite le trois mars sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Christian GAGNEUX, Elise RONDEAU, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Daniel BRIZION, Céline COPPEY, Emmanuel BERTOLINI, Charlène HENRY, Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Eric PORCHON, Blandine BESTEL, Jérôme MARCHETTI, Emmeline HUMBERT, Fabien GOUTELLE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Marie-Françoise LECLERC, Adrien PRESSINI, BOIS Anne, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

Étaient absents : Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Cathie ALEXANDRE.

Procurations : Lauren JESTIN à Rémy ANDRIN, Cathie ALEXANDRE à Emmeline HUMBERT.

Secrétaire de séance : Joël PARROT

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE AU NON MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Suite au non maintien de Monsieur Daniel BRIZION dans ses fonctions d'adjoint au Maire lors de la séance de conseil municipal du 24 février 2021, il convient de fixer le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose de maintenir à 7 le nombre des adjoints siégeant au conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, TROIS ABSTENTIONS, DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints à 7.

2 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 24 février 2021, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il précise en outre, que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, deux options sont possibles : l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Jérôme MARCHETTI se porte candidat au poste d'adjoint.

Chaque conseiller municipal ayant remis son vote, il a été procédé au dépouillement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- nombre de bulletins blancs et nuls : 9
- nombre de suffrage exprimés : 17
- nombre de voix pour Jérôme MARCHETTI : 16
- nombre de voix pour Mickaël BOURGON : 1

Monsieur Jérôme MARCHETTI a été élu adjoint au maire, avec 16 voix soit la majorité absolue.

Le tableau est ainsi fixé, sachant que chaque adjoint précédemment élu remonte d'un rang :

- 1^{er} adjointe : Jocelyne HUMBERT
- 2^{ème} adjointe : Christelle LEPEZEL
- 3^{ème} adjoint : Christian GAGNEUX
- 4^{ème} adjointe : Elise RONDEAU
- 5^{ème} adjoint : Joël PARROT
- 6^{ème} adjointe : Aline LEMAIRE
- 7^{ème} adjoint : Jérôme MARCHETTI

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

DECIDE que Monsieur Jérôme MARCHETTI percevra à compter du 10 mars 2021 l'indemnité fixée par la délibération du 09 juillet 2020, soit 17% de l'indice brut 1027, indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**Le Maire
Rémy ANDRIN**